

-----  
CABINET  
-----

Abidjan, le 26 NOV 2024

LE DIRECTEUR DE CABINET

002402

-----  
MEMFPM/CAB/DGFP/DGAPCE

## COMMUNIQUE

En vue de la reconnaissance de leur spécialité conformément aux dispositions du décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016 modifiant et complétant l'annexe au décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, les Médecins des grades A4 à A7, titulaires du Certificat d'Etudes Spécialisées (CES) ou du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) qui exercent hors du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), sont invités à déposer leur dossier pour leur prise en compte dans l'emploi de Médecin Spécialiste, à compter du **Lundi 18 novembre** au **vendredi 20 décembre 2024**, délai de rigueur.

Les pièces ci-après sont requises pour la constitution desdits dossiers :

- 1- Une copie légalisée du CES ou du DES dans les options suivantes :
  - Anesthésie, Réanimation ;
  - Biologie ;
  - Cardiologie ;
  - Chirurgie ;
  - Dermatologie ;
  - Gastro-Entérologie ;
  - Gynéco-Obstétrique ;
  - Imagerie Médicale ;
  - Maxillo-Faciale ;
  - Néphrologie ;
  - Neurologie ;
  - Nutrition ;
  - Ophtalmologie ;
  - ORL ;
  - Pédiatrie ;
  - Pneumonie ;
  - Psychiatrie ;
  - Santé Publique ;
  - Stomatologie et Chirurgie ;
  - Urgence ;
  - Urologie.
- 2- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI), du Récépissé d'enrôlement CNI ou de la première page du Passeport en cours de validité ;
- 3- Une copie de la décision d'attente portant nomination ou promotion dans les grades susmentionnés ;
- 4- Une demande manuscrite de nomination dans l'emploi de Médecin Spécialiste adressée à Madame le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- 5- Une copie du certificat de première prise de service (pour les nominations) ;
- 6- Une copie de l'attestation de présence au poste ;
- 7- Une copie de la carte professionnelle émanant de l'Ordre des Médecins de Côte d'Ivoire.

La réception des dossiers s'effectuera de **07 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes** au **Centre de Relation Usagers-Clients (CRUC)**, sis à Abidjan – Plateau, au rez-de-chaussée du bâtiment principal du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de Modernisation de l'Administration, après rendez-vous pris via le site internet [www.logirec.ci](http://www.logirec.ci). Pour tous renseignements ou informations complémentaires, appeler le numéro vert gratuit **1364**.



*Nasséré KABA*

Nasséré KABA